



Fréquence analyse légionelles au niveau des TAR rubrique 2921 des ICPE, en France

Les **Arrêtés Ministériels** du 14 décembre 2013 relatifs à la rubrique 2921 des ICPE concernant les tours de refroidissement, tours aéroréfrigérantes, TAR situées en France, fixent notamment les fréquences d'**analyses de Legionella pneumophila (LP)** :

Au niveau de l'**eau d'appoint** :

- a minima 1 fois par an : objectif < seuil quantification ; également analyse MES

Au niveau de l'**eau en circulation** :

- a minima mensuelle, pour les installations soumises à **Enregistrement**.
- a minima bimestrielle, pour les installations soumises à **Déclaration sous contrôle**
- après un résultat d'analyse en $LP \geq 1\,000$ UFC/L : prélèvement $\geq 48h$ et ≤ 1 semaine
- lors de la présence d'une flore interférente empêchant la détection de Legionella : analyse *immédiate*
- après un arrêt prolongé : prélèvement $\geq 48h$ et ≤ 1 semaine
- fréquence hebdomadaire, pendant 2 mois :
 - pour les *nouvelles* installations
 - en cas de *changement* de stratégie de traitement préventif des eaux (produit ou procédé)
- fréquence bimensuelle, tous les 15 jours :
 - lors de 3 résultats consécutifs en $LP \geq 1\,000$ UFC/L, jusqu'à obtenir 3 résultats $< 1\,000$ UFC/L
 - pendant 3 mois : résultat provisoire confirmé ou définitif en $LP \geq 100\,000$ UFC/L



Les **prélèvements** pour analyses Legionella pneumophila doivent être réalisés :

- par des préleveurs formés
- ≥ 48 h après une injection ponctuelle de biocide
- transport en enceinte isotherme non réfrigérée.

Les **analyses** doivent être réalisées selon la norme NFT 90 431, août 2017

De plus amples informations au niveau des **arrêtés ministériels relatifs à la rubrique 2921 des ICPE**

Oreau ingénieur conseil réalise des :

- **Formations à la maîtrise du risque légionellose au niveau des TAR**, rubrique 2921 des ICPE
- **Révisions analyses méthodiques des risques de prolifération et dispersion des légionelles au niveau des TAR**
- **Audits techniques** relatif à la gestion des tours aéroréfrigérantes
- **Réexamen différentes composantes prévention du risque légionellose dans circuits TAR**

Contact : 02 38 21 30 48

